

Par convocation du 1<sup>er</sup> octobre 2020 le Conseil Municipal a été invité à se réunir mardi 6 octobre 2020 salle Jean Moulin à 20 h 30.

**Ordre du jour :**

- Vote du huis clos (si besoin).
- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la séance du 21 juillet 2020.
- Représentants du conseil municipal du CCAS (reprise de la délibération précédente sur la forme).
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Autorisation donnée à Monsieur Le Maire pour ester en justice.
- Utilisation du service public de l'emploi temporaire du CDG19.
- Adhésion au service de médecine préventive.
- Mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.
- Acquisition du matériel informatique pour la Mairie et l'école – demande de subvention.
- Proposition de contractualisation 2021-2023 avec le Département.
- Décisions modificatives diverses.
- Gestion communale pour information.
- Divers.

---

**La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Le Maire Gérard Bagnol.**

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, afin de respecter les meilleures conditions de sécurité sanitaire Monsieur Le Maire propose que cette réunion se déroule à huis clos.

**Huis clos accepté à l'unanimité.**

**Conseillers présents :**

Lorraine Bromet, Aline Ceret, Marie-France Daigurande, Maria Da Silva, Priscille Gaumy, Frédéric Gougnet, Richard Landraud, Nathalie Réveillère, Sylvie Grelet, Christian Poulvélarie et Franck Valet.

**Conseillers absents excusés et représentés :**

Joël Chastin ayant donné procuration à Richard Landraud  
Henrique Da Costa ayant donné procuration à Gérard Bagnol  
Emmanuel Mazaudoux ayant donné procuration à Christian Poulvélarie

► **Désignation du secrétaire de séance.**

Aline Ceret est nommée secrétaire de séance.

► **Approbation du PV de la séance du 21 juillet 2020.**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

► **Représentants du conseil municipal du CCAS (reprise de la délibération précédente sur la forme).**

Cette élection a déjà été réalisée lors du conseil municipal du 9 juin 2020 à main levée. La préfecture, suite au contrôle de notre délibération a demandé de représenter cette délibération car les membres du conseil municipal doivent élire à bulletin secret les membres du conseil d'administration du CCAS.

Cette délibération est régie par le code de l'action sociale et non par le code général des collectivités.

Une seule et même liste est présentée.

Les bulletins de la liste présentée ainsi qu'un bulletin blanc sont proposés aux élus.

Résultats : 15 votes pour la liste entière.

**La liste entière est élue à l'unanimité.**

► **Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.**

Monsieur Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet, 22 heures hebdomadaires, à compter du 7 octobre 2020.

Il ne s'agit pas à proprement parlé d'une création de poste, c'est pour le déroulement de carrière de l'agent technique de par son ancienneté il passe en agent technique territorial principal de 2ème classe.

Après lecture de la délibération par Monsieur Le Maire, il est procédé au vote.

**Vote à l'unanimité.**

► **Autorisation donnée à Monsieur Le Maire pour ester en justice.**

Afin de permettre à Monsieur Le Maire de représenter la commune dans des éventuels contentieux qui pourraient survenir, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat, à représenter la commune en justice.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans des actions intentées contre elle.

**Vote à l'unanimité.**

► **Utilisation du service public de l'emploi temporaire du CDG19.**

Monsieur Le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze, a créé un service public de l'emploi temporaire.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents non titulaires sélectionnés formés et recrutés par le centre en vue :

- Soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale affiliée en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents en raison :

- d'exercice des fonctions à temps partiel

- de détachement de courte durée

- de détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la

titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emploi

- de congé régulièrement octroyé.

- Soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un accroissement d'activité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le CDG19, autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en cas de besoin et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal.

**Vote à l'unanimité.**

► **Adhésion au service de médecine préventive.**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive. Afin de pouvoir offrir un service de médecine préventive durable, le centre de gestion de la Corrèze a pris l'attache de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST19) pour étudier la possibilité d'un partenariat. L'AIST 19 interviendra uniquement pour les visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou le suivi individuel d'une partie des agents nécessitant une surveillance médicale particulière. Elle n'interviendra pas pour la réalisation des examens médicaux périodiques ou d'embauches. Pour 2020 le tarif est de 73 € HT par agent

Après lecture de la délibération par Monsieur Le Maire, il est procédé au vote.

**Vote à l'unanimité.**

► **Mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.**

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer d'un Agent Chargé d'assurer la Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. C'est une obligation depuis 2019.

Pour cela 2 possibilités :

- Soit passer une convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Corrèze (CDG19)
- Soit désigner après avis du CHSCT son propre ACFI.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de solliciter la mission d'inspection et de l'autoriser à signer avec le CDG19 la convention qui en régit les modalités de mise en œuvre.

Après lecture de la délibération par Monsieur Le Maire, il est procédé au vote.

**Vote à l'unanimité.**

► **Acquisition du matériel informatique pour la Mairie et l'école – demande de subvention.**

Le matériel informatique de la mairie étant devenu obsolète pour permettre le bon fonctionnement des logiciels et l'école ayant également besoin de matériel informatique, des devis ont été demandés auprès de 3 prestataires :

- Technique Média Informatique 3328, 22 HT / 3993,86 TTC
- Amédia Solutions 4766,00 HT / 5719,20 TTC
- Ipsys informatique 5987,56 HT / 7185,07 TTC

En réunion bureau le 29.09.20 les devis ont été étudiés et ensuite ils ont été actualisés pour être présentés au conseil municipal.

Monsieur Richard Landraud prend la parole, selon lui, après étude des devis il semble qu'Amédia a parfaitement décrit son devis tant en matériel qu'en installation.

Monsieur Le Maire propose de retenir Amédia qui est déjà notre prestataire.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- décide de retenir Amédia Solutions
- sollicite l'aide financière du Conseil Départemental au titre de la contractualisation 2018-2020
- établit le plan de financement suivant :
  - matériel 5719,20 TTC / 4766,00 HT
  - subvention Conseil Départemental 30 % sur le HT soit 1429,80 €
  - autofinancement 4289,40 TTC
- autorise Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires
- prévoit les crédits nécessaires à cette dépense au budget prévisionnel 2020.

Après lecture de la délibération par Monsieur Le Maire, il est procédé au vote.

**Vote à l'unanimité.**

► **Proposition de contractualisation 2021-2023 avec le Département.**

Sur proposition du bureau, suite à la réunion du 29 septembre 2020 pour la contractualisation avec le département pour les opérations subventionnables 2021 à 2023 (depuis 2018 les prévisions sont sur 3 ans).

Projets recensés avec des montants HT estimatifs :

- Aménagement parking Jean Moulin : 20 000 HT
- Aménagement esplanade église : 30 000 HT
- Aménagement du bourg
  - Etude du projet : 20 000 HT
  - Démolition + parking : 80 000 HT
- Rénovation bâtiment (mise hors d'eau)
  - Extension mairie : **50 000 HT**
  - Logement : 50 000 HT

Monsieur Le Maire rappelle que nous avons droit à 6000 € par an de subvention en termes de voirie et qu'il faut présenter des projets au département pour avoir des subventions.

La proposition de contractualisation va être adressée au Département avant fin octobre pour une délibération en février 2021.

► **Décisions modificatives diverses.**

- Le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) consiste à prélever une taxe de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

De ce fait l'agglo de Brive participe à ce paiement. Le montant prévu au budget n'était pas suffisant, il manquait 15 €.

- Projet wifi salle Jean Moulin, subvention de l'Europe à hauteur de l'intégralité du devis. Faurie Télécom avait été retenu par le conseil municipal précédent, avec un devis de 14945 €. Le montant prévu au budget pour 14500 € n'était pas suffisant d'où un rajout de 500 €.

- Le véhicule Renault express utilisé par les agents techniques ne passe plus le contrôle technique, la commune doit donc prévoir son changement. Après avoir étudié et présenté différentes possibilités de remplacement Monsieur le Maire propose de le remplacer par un véhicule d'occasion de 9000 €. Cet achat sera réalisé au garage Bouny.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les trois propositions de Monsieur Le Maire.

► **Gestion communale pour information.**

*Décisions du Maire depuis le 22 juillet 2020 :*

- A l'école le photocopieur acquis en 2013 n'est plus en état d'utilisation, il sera vendu à la société Jeapi Koden pour la somme de 480 € TTC. Cette cession sera encaissée au budget primitif 2020.

- Une proposition de renouvellement de matériel a été faite par la société Jeapi et Grenke pour la location et maintenance d'un nouveau photocopieur pour la mairie (MX3061) pour une durée de 63 mois et le transfert de l'ancien de la mairie vers l'école (MX2640) pour une durée de 24 mois.

Cette proposition est acceptée par Monsieur Le Maire. Cette dépense sera prévue au budget primitif et suivants section de fonctionnement.

- Groupama a fait un don de 86,10 € pour participer au changement de la batterie électrique du défibrillateur. Cette recette sera encaissée au budget primitif 2020.

► **Divers.**

- Le pylône qui est situé au stade est actuellement en période de révision du bail.

La commune est propriétaire du terrain sur lequel est installé ce pylône, qui a été loué à TDF après délibération votée à l'unanimité par le conseil municipal précédent.

A l'occasion de cette révision du bail avec TDF, Monsieur Le Maire et le conseil municipal souhaitent une augmentation du loyer (qui est aujourd'hui de 4500 € par an) et l'arrivée d'Orange sur le pylône.

Orange a manifesté son intérêt pour notre commune, des études techniques ont déjà été réalisées.

- Le Club Arc-En-Ciel et le Comité des fêtes ont adressé un courrier à Monsieur Le Maire et à Mesdames et Messieurs les Conseillers exprimant le besoin d'une réunion inter-association, la possibilité d'avoir 3 gratuités de la salle polyvalente Jean Moulin et rendre les clés suite à la location de la salle polyvalente le lundi à 14 heures. Monsieur Le Maire rappelle que 8 associations sont présentes sur la commune et que chacune doit avoir le même nombre de gratuités. Le sujet sera délibéré lors d'un prochain conseil municipal.

Il rappelle aussi qu'actuellement en raison de la crise sanitaire les rassemblements festifs ou familiaux sont limités à 30 personnes. Si 1 personne souhaite louer la salle polyvalente durant la période « d'alerte » il conviendra de prévoir un protocole sanitaire strict.

- Monsieur Frédéric Gouguet propose l'éventualité de mettre dans un « pot commun » les subventions des associations qui ne sont pas distribuées.

En réponse, Monsieur Le Maire propose d'étudier cela au prochain budget.

- Le FDEE19 a adressé 1 courrier en Mairie afin de connaître les projets de la commune concernant l'éclairage public et souhaite une réponse avant le 25 octobre.

Monsieur Le Maire va organiser une réunion du bureau et de la commission travaux très prochainement concernant ce sujet.

- Monsieur Le Maire informe que l'Etat veut transférer le pouvoir de police des maires à l'agglo. Normalement l'agglo va proposer une délibération pour s'y opposer. Monsieur Gérard Bagnol va également s'y opposer.

- L'agglo a créé un dispositif d'ingénierie publique comme Corrèze Ingénierie. L'adhésion à ce service est gratuite. Monsieur Le Maire propose que nous y adhérons.

- L'association Bien Vivre à Jugeals-Nazareth a alerté par un courrier Le Département au sujet du contournement de Noailles. Le Conseil Départemental doit voir les membres de l'association.

- Une date va être fixée pour que le conseil municipal se déplace pour voir sur le terrain des décisions à prendre concernant la parcelle de terrain que Monsieur Faye souhaite acheter à la commune, le problème du mur « aux Chauffours » et des travaux de voirie.

- L'abri bus à La Brande nécessite des travaux de restauration à la charge de la commune. Les agents techniques vont probablement les réaliser.

- Monsieur Richard Landraud est en contact avec Madame Christelle Laplace, sophrologue, concernant l'avancement du projet de la maison médicale. Les maires de Turenne et Nespouls s'associent au projet.

- Madame Nathalie Réveillère, informe d'un cambriolage sur la commune Route de Puy Coniou et demande s'il est possible de faire un communiqué sur le bulletin municipal demandant aux administrés de redoubler d'attention et de vigilance.

- Madame Lorraine Bromet, suite à l'interpellation de plusieurs administrés concernant la circulation au Mas demande la possibilité de mettre des ralentisseurs.

Monsieur Le Maire va prévoir la pose de ralentisseurs en goudron ainsi qu'à Malepeyre où il y a la même demande.

Une réflexion globale du projet est à prévoir au budget. Une réponse va être apportée en fonction de la législation et du coût.

Les sujets étant épuisés, levée de séance à 23 heures 35.

\*\*\*\*\*